



La famille doit-elle aussi rajouter le nom de l'adoptant attribué

Par **SULTANA**, le **15/11/2010** à **13:48**

Bonjour

Mon époux(63ans) a été adopté (adoption simple) par la seconde épouse de son père, étant elle même sans enfants et pour une tranquillité d'héritage (plus tard). Mon mari doit maintenant faire rajouter le nom de l'adoptant à son nom d'origine, et vraisemblablement sur les autres papiers administratifs....

Mais pour mes enfants majeurs, mes petits enfants et moi même que va t'il se passer????

Sachant que nous n'avons ni été informé, ni concerté et n'avons rien signé.

Nous attendons avec impatience votre réponse, non sans appréhension, puisque nous sommes contre le fait de devoir changer notre patronyme.....

Cordialement